

Amicale PEC du 14^e arrondissement

c/o Mme Kay Richiger
Rue du Closel 15
1186 Essertines-sur-Rolle
pistesequestres14@sefanet.ch



Buts de l'Amicale PEC du 14^e arrondissement

Art.15 LVLFO : *Le cyclisme, la circulation d'autres véhicules et l'équitation en forêt sont interdits en dehors des routes et des chemins carrossables.*

Les pistes de débardages, les layons et les sentiers pédestres ne sont pas considérés comme carrossables; ils font donc partie intégrante du peuplement.

Sous réserve des autorisations spéciales délivrées par le service forestier et les services concernés, les communes peuvent désigner les parcours et lieux nécessaires aux activités de loisirs qui sont admissibles en forêt. Il sera tenu compte de la planification forestière directrice.

1. Organise des activités afin de récolter des moyens financiers pour entretenir le Parcours Equestre Conseillé de sa région (PEC).
2. Contrôle, au minimum 1 fois l'an, la signalisation de son PEC.
3. Organise des journées d'entretien de son PEC selon ses moyens.
4. Rend attentif les cavaliers et meneurs à se comporter de manière adéquate envers la population, la forêt et la campagne, par la promotion du code de bonne conduite édité par la Fédération des Sports Equestres et créé par l'AVIC.
5. Encourage et améliore l'estime et la tolérance entre tous les utilisateurs de ces chemins.
6. Défend l'intérêt de l'équitation auprès des autorités et propriétaires terriens de sa région.
7. Repères des itinéraires équestres pour la création ou l'amélioration de son Parcours Equestre Conseillé (PEC) avec l'aide et l'appui des autorités et propriétaires terriens de sa région.